

## GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE

### Arrêtés ministériels du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique (Moniteur belge du 11.08.2006)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Gynécologie-obstétrique**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

**Dr SQUIFFLET, Jean, Wezembeek-Oppem;**

Dr HUBINONT Corinne, Bruxelles;

Dr ENGLERT Yvon, Herne;

Dr L'HERMITE Marc, Bruxelles;

Dr FOIDART Jean-Michel, Trooz;

**Dr KRIDELKA Frédéric, Embourg.**

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

**Dr DENOO Xavier, Ocquier;**

Dr GANDIBLEUX Marie-Françoise, Beersel;

Dr GILLES Georges, Marche-en-Fammene;

Dr HUMBLET Dominique, Visé;

**Dr LECART Claude, Tervuren;**

Dr VERMEERSCH Arthur, Profondeville.

**Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 9 juillet 2008, le docteur Kridelka, Frédéric, Embourg, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, agréé comme médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique, sur la proposition de la faculté de Médecine de l'Université de Liège, en remplacement du docteur Gaspard Ulysse, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 6 juin 2008 (Moniteur belge 16.07.2008).**

**Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 26 août 2008, le docteur Denoo, Xavier, Ocquier, agréé comme médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du docteur Fonze Victor, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 22 août 2008 (Moniteur belge 03.09.2008).**

**Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 29 avril 2010, le Dr Lecart, Claude, Tervuren, titulaire du grade académique de médecin ou d'un titre déclaré équivalent et agréé comme médecin spécialiste, est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément de médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du Dr Kram, Isidore, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge. (Moniteur belge du 15.06.2010)**

**Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 8 avril 2011, le Dr Squifflet, Jean, Wezembeek-Oppem, titulaire du grade académique de médecin ou d'un titre déclaré équivalent et agréé comme médecin spécialiste, est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément de médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du Dr Donnez, Jacques, dont il achèvera le mandat. (Moniteur belge du 26.04.2011)**

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Gynécologie-obstétrique**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr HANSSENS Myriam, Bertem;  
Dr VERGOTE Ignace, Lubbeek;  
Dr DE SUTTER Petra, Oudenaarde;  
Dr DHONT Marc, Merelbeke;  
Dr JACQUEMYN Yves, Edegem;  
Dr STEVENS Karolien, Hove;  
Dr DEVROEY Paul, Aalst;  
Dr FOULON Walter, Dilbeek.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr DE BAENE Luc, Jabbeke;  
Dr DE ROP Carine, Sint-Niklaas;  
Dr DEBRUYNE Geert, Destelbergen;  
Dr HANSEN Karen, Antwerpen;  
Dr HINOUL Piet, Genk;  
Dr VAN HERENDAEL Bruno, Schoten;  
Dr VAN WIEMEERSCH Johan, Antwerpen;  
Dr DE SCHRIJVER Dirk, Antwerpen.

Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 26 juillet 2006.

R. DEMOTTE